

# JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 20 MAI 1887

## LES ÉLECTIONS DE PARIS

Les électeurs du département de la Seine sont convoqués pour dimanche, mais cette élection laisse la plupart des Parisiens fort tranquilles.

On nous disait naguère avec orgueil que Paris était pour jamais acquis à l'opportunisme.

On s'aperçoit aujourd'hui que c'est à l'intransigeance et au socialisme qu'appartiennent la Ville-Lumière ; les opportunistes ne songent pas plus que les conservateurs à disputer la victoire au campagne.

La candidature du citoyen Mesureur est acclamée non seulement par le *Radicat* et l'*Intransigeant*, mais aussi par le *Cri du Peuple*.

M. Clémenceau, qui se voit dépassé, dédaigne, et pis encore, oublié, ne voulant pas avoir l'air d'être vaincu dans cette élection, s'efforce de rassurer ses amis, dans la *Justice*, sur la signification du nom acclamé par le comité de la presse socialiste, en leur expliquant que M. Mesureur n'est pas, comme le président « certains journaux », l'homme du parti ouvrier révolutionnaire.

Efforts inutiles !

Le *Cri du Peuple* lui rappelle triomphalement que M. Mesureur était l'un des 15 conseillers municipaux excommuniés la semaine dernière par le comité radical, avec l'appui de la *Justice*, pour avoir invité le candidat du parti ouvrier dans le quartier de la Goutte-d'Or à se dé sisiter en faveur d'un concurrent chor aux radicaux.

Il ne sera donc de rien à M. Clémenceau de se laisser entraîner par le torrent. Il n'en sera pas moins nuyé.

## LA CRISE TEMPS D'ARRÊT

Paris, 20 mai.

Avant-hier, on paraissait décidé à aller vite, et on avait raison.

Hier cette ardeur s'est un peu ralenti, et dans la soirée même, le brouillard a couru qu'il y avait un certain temps d'arrêt, mais Boulanger pourrait bien rester au ministère de la guerre.

Ce flottement, cette hésitation qui devront prendre fin aujourd'hui, moins que l'on ne veuille perdre le bénéfice de la crise, qui a été provoquée dans le but de renverser le général Boulanger, proviennent d'un retour offensif de la minorité, exclusivement composée des cabinets, qui a voté mardi pour le maintien du cabinet Goblet-Boulanger.

Bien que ce fut hier jour de fête, les radicaux se sont réunis, concertés, que des intrigues ont été nouées pour faire échouer la combinaison Freycinet-Karr-Maurin-Dévès-Sauvageon, dont trouva plus loin la liste complète.

De Freycinet, dans les entrevues qu'il a eu avec M. Grévy d'abord et M. Grey d'abord et M. Flouquet ensuite, s'est surtout préoccupé du moyen de grouper une majorité autour du nouveau cabinet, qu'il n'acceptera définitivement de former qu'aujourd'hui, après avoir tâché le terrain et conféré une seconde fois avec M. Flouquet.

La situation est bien simple, au fond.

Les opportunités n'ont voté contre le cabinet Goblet qu'en ayant la chute de M. Boulanger, ils refusent donc leur concours à tout président du conseil qui repréndrait le ministère de la guerre démissionnaire ; nous ne savons même pas jusqu'à quel point M. Grey confirmera la mission de former le nouveau cabinet à un homme politique qu'il ne saurait pas d'avance décider à ne pas se laisser imposer le général Boulanger.

**LE RÔLE DE M. CLÉMENCEAU**

L'attitude impénétrable de M. Clémenceau com-

pique singulièrement les choses. Depuis deux jours, M. Clémenceau ne s'est pas montré, mais ses amis directs, ses collaborateurs sont venus au Palais Bourbon et ils ont parlé.

Il semble résister de leur langage que M. Clémenceau veut être s'engager à soutenir M. de Freycinet, et ne veut pas sortir du maintien du général Boulanger.

Que vient, dès lors, M. Clémenceau ?

Un ministre Dévès, un ministre exclusivement opportuniste, qui pourrait combattre à son aise, en reprenant son ancien rôle de leader de l'opposition radicale, comme du temps de M. Félix Faure ?

Un ministre Clémenceau ?

Mais une chose rapide à la dissolution ?

En outre, avant d'être premier ministre, il faudrait que M. Clémenceau soit appelé à l'Élysée. Or, il se la pas encore été, et nous savons quelques raisons de croire que M. Grey ne l'appellera pas, moins que le chef de l'Etat le veuille lui confier le pouvoir, pour l'obliger à éloigner lui-même son ex-ami, M. Boulanger.

Rappelons, à ce propos, ce que nous avons eu occasion de dire plusieurs fois déjà, notamment de la formation du cabinet Goblet, c'est que M. Clémenceau acceptera le pouvoir le jour où lui offrira.

### LES MENÉES RADICALES

La Gauche radicale a été, parallèle, convaincue pour aujourd'hui, à une heure. Peut-être l'extrême-Gauche sera-t-elle convaincue pour demain. Ces réunions de groupes radicaux ne sont pas des réunions de formation du parti.

Mentionnons encore l'échec mis en avant, dans la soirée, d'un ministre Ribot, s'appuyant sur les droites. Cette combinaison ne déplaît pas autrement à M. Clémenceau et Jules Ferry, qui se seraient bien aimés, de voir les résultats d'un essai de gouvernement sans républicains.

Ce qui ressort le plus clairement de cet ensemble de faits confus, de bruits contradictoires, c'est que la crise risque de se prolonger longtemps si on n'y met pas une terme par une combinaison rapide et sûre et bien nette.

Après-demain, il y a une élection législative à Paris dont personne ne sait. M. Mesureur brigue la succession de M. Cantagrel ; quelques journaux sont songé à lancer au dernier moment la caudalure du général Boulanger, qui ne sera pas éligible, du reste, pour faire une manifestation sur son nom.

Or, si la crise n'est pas terminée demain, la candidature de M. Boulanger n'aurait plus de raison d'être.

### LE CABINET FREYCINET-RAYNAL

Pour être complet, nous croyons devoir donner quelques indications sur l'attribution des portefeuilles dans une combinaison Freycinet.

Le ministère de la marine et des colonies serait vraisemblablement pourvu d'un titulaire civil dont les fonctions seraient rendues plus importantes par l'adjonction de l'administration des protectorats qui relève actuellement des Affaires étrangères.

Le ministère dépendra, signée du comte Herbert de Bismarck, la chancellerie allemande déclarera tout, « qu'il ne fait pas considérer sa démarche, comme une tentative de nuire » — par la notification indirecte que contenait la dépêche des décisions de l'Allemagne au sujet de sa non-participation officielle à l'Exposition — à l'ouverture de 1889, mais comme une simple demande de renseignements utiles à communiquer au commerce allemand ; que si la date choisie malheureusement pour cette Exposition coïncidait avec des événements qui dérangeaient l'ambassadeur allemand, il empêtrait de jeter dans le prétexte une décharge, et que les empêtreraient individuellement ; que c'était pour faciliter leurs travaux à ce point de vue et pouvoient éventuellement leur accorder toutes les facilités désirables qu'il était important de connaître en Allemagne les conditions générales dans lesquelles s'ouvrirait l'Exposition de 1889 et, par suite, les décisions des principales puissances.

On se rappelle les difficultés éprouvées, il y a quinze mois, par M. de Freycinet à la recherche d'un ministre de l'intérieur qui ne fut pas absolument acceptable pour un groupe quelque peu de gauche.

En dehors des économies pouvant présenter de la fusion du budget des colonies avec celui des pays de protection, cette combinaison aurait l'avantage de donner satisfaction à l'ambition de M. Raynal dont la présence au ministère de l'intérieur soulèverait des répugnances invincibles.

On se rappelle les difficultés éprouvées, il y a quinze mois, par M. de Freycinet à la recherche d'un ministre de l'intérieur qui ne fut pas absolument acceptable pour un groupe quelque peu de gauche.

Le ministère des affaires étrangères sera donc ainsi réparti :

Présidence du Conseil et MM.  
Affaires étrangères.... DE FREYCINET  
Justice.... DEVÈS  
Intérieur.... G. PERIER ou DEVÈS  
Finances.... ROUVIER  
Guerre.... SAUSSIER

Marine, colonies et protectorats.... RAYNAL  
Commerce et industrie.... FERNAND FAURE  
Travaux publics.... LEBEL  
Agriculture.... VIETTE  
Instruction publique.... BOURDEAU  
Postes et télégraphes.... NAQUET

Le ministère de la marine et des colonies sera vraisemblablement pourvu d'un titulaire civil dont les fonctions seraient rendues plus importantes par l'adjonction de l'administration des protectorats qui relève actuellement des Affaires étrangères.

Le ministère dépendra, signée du comte Herbert de Bismarck, la chancellerie allemande déclarera tout, « qu'il ne fait pas considérer sa démarche, comme une tentative de nuire » — par la notification indirecte que contenait la dépêche des décisions de l'Allemagne au sujet de sa non-participation officielle à l'Exposition — à l'ouverture de 1889, mais comme une simple demande de renseignements utiles à communiquer au commerce allemand ; que si la date choisie malheureusement pour cette Exposition coïncidait avec des événements qui dérangeaient l'ambassadeur allemand, il empêtrait de jeter dans le prétexte une décharge, et que les empêtreraient individuellement ; que c'était pour faciliter leurs travaux à ce point de vue et pouvoient éventuellement leur accorder toutes les facilités désirables qu'il était important de connaître en Allemagne les conditions générales dans lesquelles s'ouvrirait l'Exposition de 1889 et, par suite, les décisions des principales puissances.

On se rappelle les difficultés éprouvées, il y a quinze mois, par M. de Freycinet à la recherche d'un ministre de l'intérieur qui ne fut pas absolument acceptable pour un groupe quelque peu de gauche.

En dehors des économies pouvant présenter de la fusion du budget des colonies avec celui des pays de protection, cette combinaison aurait l'avantage de donner satisfaction à l'ambition de M. Raynal dont la présence au ministère de l'intérieur soulèverait des répugnances invincibles.

On se rappelle les difficultés éprouvées, il y a quinze mois, par M. de Freycinet à la recherche d'un ministre de l'intérieur qui ne fut pas absolument acceptable pour un groupe quelque peu de gauche.

Le ministère des affaires étrangères sera donc ainsi réparti :

Présidence du Conseil et MM.  
Affaires étrangères.... DE FREYCINET  
Justice.... DEVÈS  
Intérieur.... G. PERIER ou DEVÈS  
Finances.... ROUVIER  
Guerre.... SAUSSIER

Marine, colonies et protectorats.... RAYNAL  
Commerce et industrie.... FERNAND FAURE  
Travaux publics.... LEBEL  
Agriculture.... VIETTE  
Instruction publique.... BOURDEAU  
Postes et télégraphes.... NAQUET

Le ministère de la marine et des colonies sera vraisemblablement pourvu d'un titulaire civil dont les fonctions seraient rendues plus importantes par l'adjonction de l'administration des protectorats qui relève actuellement des Affaires étrangères.

Le ministère dépendra, signée du comte Herbert de Bismarck, la chancellerie allemande déclarera tout, « qu'il ne fait pas considérer sa démarche, comme une tentative de nuire » — par la notification indirecte que contenait la dépêche des décisions de l'Allemagne au sujet de sa non-participation officielle à l'Exposition — à l'ouverture de 1889, mais comme une simple demande de renseignements utiles à communiquer au commerce allemand ; que si la date choisie malheureusement pour cette Exposition coïncidait avec des événements qui dérangeaient l'ambassadeur allemand, il empêtrait de jeter dans le prétexte une décharge, et que les empêtreraient individuellement ; que c'était pour faciliter leurs travaux à ce point de vue et pouvoient éventuellement leur accorder toutes les facilités désirables qu'il était important de connaître en Allemagne les conditions générales dans lesquelles s'ouvrirait l'Exposition de 1889 et, par suite, les décisions des principales puissances.

On se rappelle les difficultés éprouvées, il y a quinze mois, par M. de Freycinet à la recherche d'un ministre de l'intérieur qui ne fut pas absolument acceptable pour un groupe quelque peu de gauche.

En dehors des économies pouvant présenter de la fusion du budget des colonies avec celui des pays de protection, cette combinaison aurait l'avantage de donner satisfaction à l'ambition de M. Raynal dont la présence au ministère de l'intérieur soulèverait des répugnances invincibles.

On se rappelle les difficultés éprouvées, il y a quinze mois, par M. de Freycinet à la recherche d'un ministre de l'intérieur qui ne fut pas absolument acceptable pour un groupe quelque peu de gauche.

Le ministère des affaires étrangères sera donc ainsi réparti :

Présidence du Conseil et MM.  
Affaires étrangères.... DE FREYCINET  
Justice.... DEVÈS  
Intérieur.... G. PERIER ou DEVÈS  
Finances.... ROUVIER  
Guerre.... SAUSSIER

Marine, colonies et protectorats.... RAYNAL  
Commerce et industrie.... FERNAND FAURE  
Travaux publics.... LEBEL  
Agriculture.... VIETTE  
Instruction publique.... BOURDEAU  
Postes et télégraphes.... NAQUET

Le ministère de la marine et des colonies sera vraisemblablement pourvu d'un titulaire civil dont les fonctions seraient rendues plus importantes par l'adjonction de l'administration des protectorats qui relève actuellement des Affaires étrangères.

Le ministère dépendra, signée du comte Herbert de Bismarck, la chancellerie allemande déclarera tout, « qu'il ne fait pas considérer sa démarche, comme une tentative de nuire » — par la notification indirecte que contenait la dépêche des décisions de l'Allemagne au sujet de sa non-participation officielle à l'Exposition — à l'ouverture de 1889, mais comme une simple demande de renseignements utiles à communiquer au commerce allemand ; que si la date choisie malheureusement pour cette Exposition coïncidait avec des événements qui dérangeaient l'ambassadeur allemand, il empêtrait de jeter dans le prétexte une décharge, et que les empêtreraient individuellement ; que c'était pour faciliter leurs travaux à ce point de vue et pouvoient éventuellement leur accorder toutes les facilités désirables qu'il était important de connaître en Allemagne les conditions générales dans lesquelles s'ouvrirait l'Exposition de 1889 et, par suite, les décisions des principales puissances.

On se rappelle les difficultés éprouvées, il y a quinze mois, par M. de Freycinet à la recherche d'un ministre de l'intérieur qui ne fut pas absolument acceptable pour un groupe quelque peu de gauche.

En dehors des économies pouvant présenter de la fusion du budget des colonies avec celui des pays de protection, cette combinaison aurait l'avantage de donner satisfaction à l'ambition de M. Raynal dont la présence au ministère de l'intérieur soulèverait des répugnances invincibles.

On se rappelle les difficultés éprouvées, il y a quinze mois, par M. de Freycinet à la recherche d'un ministre de l'intérieur qui ne fut pas absolument acceptable pour un groupe quelque peu de gauche.

Le ministère des affaires étrangères sera donc ainsi réparti :

Présidence du Conseil et MM.  
Affaires étrangères.... DE FREYCINET  
Justice.... DEVÈS  
Intérieur.... G. PERIER ou DEVÈS  
Finances.... ROUVIER  
Guerre.... SAUSSIER

Marine, colonies et protectorats.... RAYNAL  
Commerce et industrie.... FERNAND FAURE  
Travaux publics.... LEBEL  
Agriculture.... VIETTE  
Instruction publique.... BOURDEAU  
Postes et télégraphes.... NAQUET

Le ministère de la marine et des colonies sera vraisemblablement pourvu d'un titulaire civil dont les fonctions seraient rendues plus importantes par l'adjonction de l'administration des protectorats qui relève actuellement des Affaires étrangères.

Le ministère dépendra, signée du comte Herbert de Bismarck, la chancellerie allemande déclarera tout, « qu'il ne fait pas considérer sa démarche, comme une tentative de nuire » — par la notification indirecte que contenait la dépêche des décisions de l'Allemagne au sujet de sa non-participation officielle à l'Exposition — à l'ouverture de 1889, mais comme une simple demande de renseignements utiles à communiquer au commerce allemand ; que si la date choisie malheureusement pour cette Exposition coïncidait avec des événements qui dérangeaient l'ambassadeur allemand, il empêtrait de jeter dans le prétexte une décharge, et que les empêtreraient individuellement ; que c'était pour faciliter leurs travaux à ce point de vue et pouvoient éventuellement leur accorder toutes les facilités désirables qu'il était important de connaître en Allemagne les conditions générales dans lesquelles s'ouvrirait l'Exposition de 1889 et, par suite, les décisions des principales puissances.

On se rappelle les difficultés éprouvées, il y a quinze mois, par M. de Freycinet à la recherche d'un ministre de l'intérieur qui ne fut pas absolument acceptable pour un groupe quelque peu de gauche.

En dehors des économies pouvant présenter de la fusion du budget des colonies avec celui des pays de protection, cette combinaison aurait l'avantage de donner satisfaction à l'ambition de M. Raynal dont la présence au ministère de l'intérieur soulèverait des répugnances invincibles.

On se rappelle les difficultés éprouvées, il y a quinze mois, par M. de Freycinet à la recherche d'un ministre de l'intérieur qui ne fut pas absolument acceptable pour un groupe quelque peu de gauche.

Le ministère des affaires étrangères sera donc ainsi réparti :

Présidence du Conseil et MM.  
Affaires étrangères.... DE FREYCINET  
Justice.... DEVÈS  
Intérieur.... G. PERIER ou DEVÈS  
Finances.... ROUVIER  
Guerre.... SAUSSIER

Marine, colonies et protectorats.... RAYNAL  
Commerce et industrie.... FERNAND FAURE  
Travaux publics.... LEBEL  
Agriculture.... VIETTE  
Instruction publique.... BOURDEAU  
Postes et télégraphes.... NAQUET

Le ministère de la marine et des colonies sera